

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

n° 119-25 C

Objet : RS - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph

- date de convocation le 04 juillet 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix juillet à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Ecole-en-Bauges, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 42

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Michel Camoz - Alain Caraco - Aloïs Chassot - Isabelle Dunod - Raphaële Mouric - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Alain Gaget - Céline Gendron
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 1
Serge Tichkiewitch

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 22

de Jimmy Bâabâa à Isabelle Dunod - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Luc Berthoud à Alain Gaget - de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Daniel Bouchet à Marie Bénévise - de Sophie Bourgade à Martin Noblecourt - de Pierre Brun à Alain Caraco - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Christelle Favetta-Sieyes à Raphaële Mouric - de Jocelyne Gougou à Christian Berthomier - de Sabrina Haerincq à Arthur Boix-Neveu - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Jean-Marc Léoutre à Jean-Maurice Venturini - de Pascal Mithieux à Céline Gendron - de Gaëtan Pauchet à Claudine Bonilla - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Benoît Perrotton à Aloïs Chassot - de Damien Regairaz à Cécile Trahand - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Philippe Vuillermet à Micheline Myard-Dalmaï - de Corine Wolff à Jean-Pierre Fressoz

• conseillers excusés : 18

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Jean-Pierre Casazza - Philippe Cordier - Philippe Ferrari - Philippe Gamen - Hélène Jacquemin - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Thierry Tournier - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 10 juillet 2025

délibération n° 119-25 C

objet **RS - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph**

Isabelle Dunod, vice-présidente chargée de l'urbanisme, du foncier et des gens du voyage, rappelle que plusieurs communes de l'agglomération sont engagées dans la conduite d'opérations d'aménagement, dont l'objectif est de mener à bien des projets urbains répondant à des enjeux croisés en termes de logement, d'équipements publics, de qualité de vie, de mobilité, de paysage, etc.

La commune de Saint-Baldoph s'est engagée dans un projet global de réaménagement et de requalification du linéaire de la route d'Apremont depuis l'entrée nord de la commune (secteur des Crauses) jusqu'au carrefour du Chanay.

L'objectif global de ce projet, dénommé « Traverse de Saint-Baldoph », est d'accompagner la mutation de secteurs industriels et tertiaires en déprise vers un secteur d'habitation moderne, tout en valorisant et maintenant l'attractivité du tissu commercial local.

Le programme des équipements publics à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants et usagers des constructions a été déterminé par des études techniques menées pour le compte de la commune de Saint-Baldoph et de la Communauté d'agglomération. Il comprend notamment :

- la création du giratoire des Crauses,
- la sécurisation du carrefour du Chanay,
- la requalification de la route d'Apremont entre ces deux carrefours, intégrant la mise en conformité de l'arrêt de bus Ficologne et la sécurisation des continuités cyclables,
- la reprise de l'exutoire du marais des Crauses.

La commune de Saint-Baldoph a acté par délibération l'instauration de deux taxes d'aménagement majorées pour que les opérations immobilières privées participent au financement du programme des équipements publics :

- secteur du carrefour du Chanay,
- secteur nord de la route d'Apremont.

La commune de Saint-Baldoph a obtenu une subvention du Département au titre de l'action 1.1.2 du CTS 3G (Contrat territorial de Savoie) pour la réalisation du programme des équipements publics.

Une convention de projet a été signée le 4 novembre 2022 entre la Communauté d'agglomération et la commune de Saint-Baldoph, définissant :

- les équipements publics relevant de la compétence de la Communauté d'agglomération et dont la réalisation est rendue nécessaire par l'opération d'aménagement,
- le montant des participations financières au programme des équipements publics couvert par le périmètre de la convention, sur la base d'une estimation de niveau avant-projet pour le secteur du Chanay et de niveau faisabilité sur les autres secteurs.

Un premier avenant à la convention de projet a été signé le 18 avril 2024 afin d'actualiser le montant des travaux des secteurs, et sur le secteur Traverse nord d'indiquer le montant des participations de chaque collectivité et la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Les restes à charge par secteur en intégrant la subvention CTS et les recettes issues des taxes d'aménagement majorées sont les suivants :

SECTEUR	TOTAL H.T.	SUBVENTION H.T.	TOTAL A METTRE A CHARGE H.T.	RECETTES TAM CHANAY H.T.		RECETTES TAM SECTEUR NORD H.T.		RESTE A CHARGES COLLECTIVITES H.T.	
GIRATOIRE DES CRAUSES	480 000 €	22 266 €	457 734 €	5%	22 887 €	10%	45 773 €	81%	389 074 €
TRAVERSE NORD	833 014 €	38 641 €	794 373 €	10%	79 437 €	40%	317 749 €	48%	397 187 €
SECTEUR COMMERCE	974 010 €	45 181 €	928 829 €	10%	92 883 €	40%	371 531 €	48%	464 414 €
CARREFOUR CHANAY	299 920 €	13 912 €	286 008 €	40%	114 403 €	0%	0 €	57%	171 605 €
TOTAL	2 586 944 €	120 000 €	2 466 944 €		309 610 €		735 054 €	55%	1 422 280 €

Tous secteurs

Depuis la signature de l'avenant n° 1 :

- des études de niveau DCE (dossier de consultation des entreprises) ont été menées sur le secteur Carrefour des Crauses et une subvention de 50 000 € de la Région a été obtenue dans le cadre de l'amélioration de l'entrée de ville,
- les travaux du secteur Traverse nord ont été achevés, réduisant son périmètre en augmentation de celui du secteur Commerces.

La répartition des coûts des travaux et des montants des recettes issues des subventions et des taxes d'aménagement majorées est modifiée comme suit :

SECTEUR	TOTAL H.T.	SUBVENTION DEPARTEMENT H.T.	SUBVENTION REGION H.T.	TOTAL A METTRE A CHARGE H.T.	RECETTES TAM CHANAY H.T.		RECETTES TAM SECTEUR NORD H.T.		RESTE A CHARGES COLLECTIVITES H.T.	
CARREFOUR DES CRAUSES	480 000 €	22 266 €	50 000 €	407 734 €	5%	20 387 €	10%	40 773 €	72%	346 574 €
TRAVERSE NORD	799 565 €	37 089 €		762 476 €	10%	76 248 €	40%	304 991 €	48%	381 238 €
SECTEUR COMMERCE	1 007 459 €	46 733 €		960 726 €	10%	96 073 €	40%	384 290 €	48%	480 363 €
CARREFOUR CHANAY	299 920 €	13 912 €		286 008 €	40%	114 403 €	0%	0 €	57%	171 605 €
TOTAL	2 586 944 €	120 000 €	50 000 €	2 416 944 €		307 110 €		730 054 €	53%	1 379 780 €

Secteur Traverse nord

Les travaux achevés permettent de définir les participations financières définitives de chaque collectivité sur le secteur Traverse nord :

TRAVERSE NORD	TOTAL H.T.(TRAVAUX + ETUDES)	SUBVENTION DEPARTEMENT H.T.	RECETTES TAM CHANAY H.T.	RECETTES TAM SECTEUR NORD H.T.	RESTE A CHARGES COLLECTIVITES	PART GRAND CHAMBERY H.T.	PART SAINT BALDOPH H.T.
VOIRIE	617 576 €	28 647 €	58 893 €	235 571 €	294 464 €	294 464 €	0 €
EXUTOIRE DU MARAIS	176 990 €	8 210 €	16 878 €	67 512 €	84 390 €	84 390 €	0 €
ESPACES VERTS	5 000 €	232 €	477 €	1 907 €	2 384 €	0 €	2 384 €
TOTAL	799 565 €	37 089 €	76 248 €	304 991 €	381 238 €	378 854 €	2 384 €

Secteur Carrefour des Crauses

Les études conduites permettent de définir les participations financières prévisionnelles de chaque collectivité sur le secteur Carrefour des Crauses :

CARREFOUR DES CRAUSES	TOTAL H.T.(TRAVAUX + ETUDES)	SUBVENTION DEPARTEMENT H.T.	SUBVENTION REGION H.T.	RECETTES TAM CHANAY H.T.	RECETTES TAM SECTEUR NORD H.T.	RESTE A CHARGES COLLECTIVITES	PART GRAND CHAMBERY H.T.	PART SAINT BALDOPH H.T.
AMELIORATION ROUTIERE "ENTREE DE VILLE"	337 349 €	15 649 €	26 454 €	14 328 €	28 656 €	252 262 €	252 262 €	0 €
EXUTOIRE DU MARAIS	74 400 €	3 451 €		3 160 €	6 320 €	61 469 €	61 469 €	0 €
AMELIORATION PAYSAGERE "ENTREE DE VILLE"	68 252 €	3 166 €	23 546 €	2 899 €	5 798 €	32 843 €	0 €	32 843 €
TOTAL	480 001 €	22 266 €	50 000 €	20 387 €	40 773 €	346 575 €	313 731 €	32 843 €

Sur le carrefour des Crauses, afin de garantir la réalisation de l'ensemble des travaux de manière cohérente et coordonnée, il apparaît nécessaire de confier le pilotage des marchés relatifs à l'opération à un maître d'ouvrage unique. L'opération intégrant une majorité de prestations relevant de la compétence de l'agglomération, cette dernière propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, y compris pour le compte de la commune. Ainsi, la commune de Saint-Baldoph transfère de manière temporaire sa maîtrise d'ouvrage à Grand Chambéry, pour la réalisation des études et travaux relatifs à ce secteur.

Secteur Commerces

Les modalités prévisionnelles de mise en œuvre financières de ce secteur seront précisées par un avenant à la convention sur la base de l'estimation de niveau AVP (études d'avant-projet).

Un avenant à la convention de projet est donc nécessaire afin d'actualiser le montant des travaux des secteurs, de calculer les participations définitives sur le secteur Traverse nord, et sur le secteur Carrefour des Crauses d'indiquer le montant des participations de chaque collectivité et la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le PLUi HD,

Vu la délibération n° 185-20 C du Conseil communautaire du 17 décembre 2020 relative à la nature et aux modalités de l'accompagnement des projets d'urbanisme structurants communaux par Grand Chambéry,

Vu la convention de projet pour l'aménagement Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph signée le 4 novembre 2022,

Vu l'avenant n° 1 à la convention de projet pour l'aménagement Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph signée le 18 avril 2024,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 23 mai 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 2 à la convention de projet pour l'opération d'aménagement Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à renégocier si besoin le contenu du projet d'avenant n° 2 à la convention,

Article 3 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention de projet ainsi que tout autre document à intervenir.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'T. Repentin', with a stylized, cursive script.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **119-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation de l'avenant n° 2 à la convention de projet pour l'aménagement de l'opération Traverse du centre-bourg sur la commune de Saint-Baldoph
Classification Préfecture :	2 - Urbanisme 2 - Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols
Date de l'acte :	10 juillet 2025
Annexe(s) :	Annexe 1, Annexe 2

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250710-lmc1H33969H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33969H1

Date de transmission en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de réception en Préfecture :	15 juillet 2025
Date de publication sur le site internet:	mardi 15 juillet 2025